

**Conseil d'Administration
du 25 septembre 2015**

Projet de délibération

Objet : Délibération fixant le montant au-delà duquel une délibération est obligatoire pour la vente de biens mobiliers

**Le Conseil d'Administration
adopte la délibération suivante :**

Le conseil d'administration de l'université Lille1, lors de sa séance du 25 septembre 2015, décide de fixer le montant au-delà duquel une délibération de CA est obligatoire pour la vente de biens mobiliers pour la somme de Dix milles (10 000) euros.